



Régulièrement évoquée depuis 2003, la dépenalisation des amendes de stationnement payant a été adoptée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles.

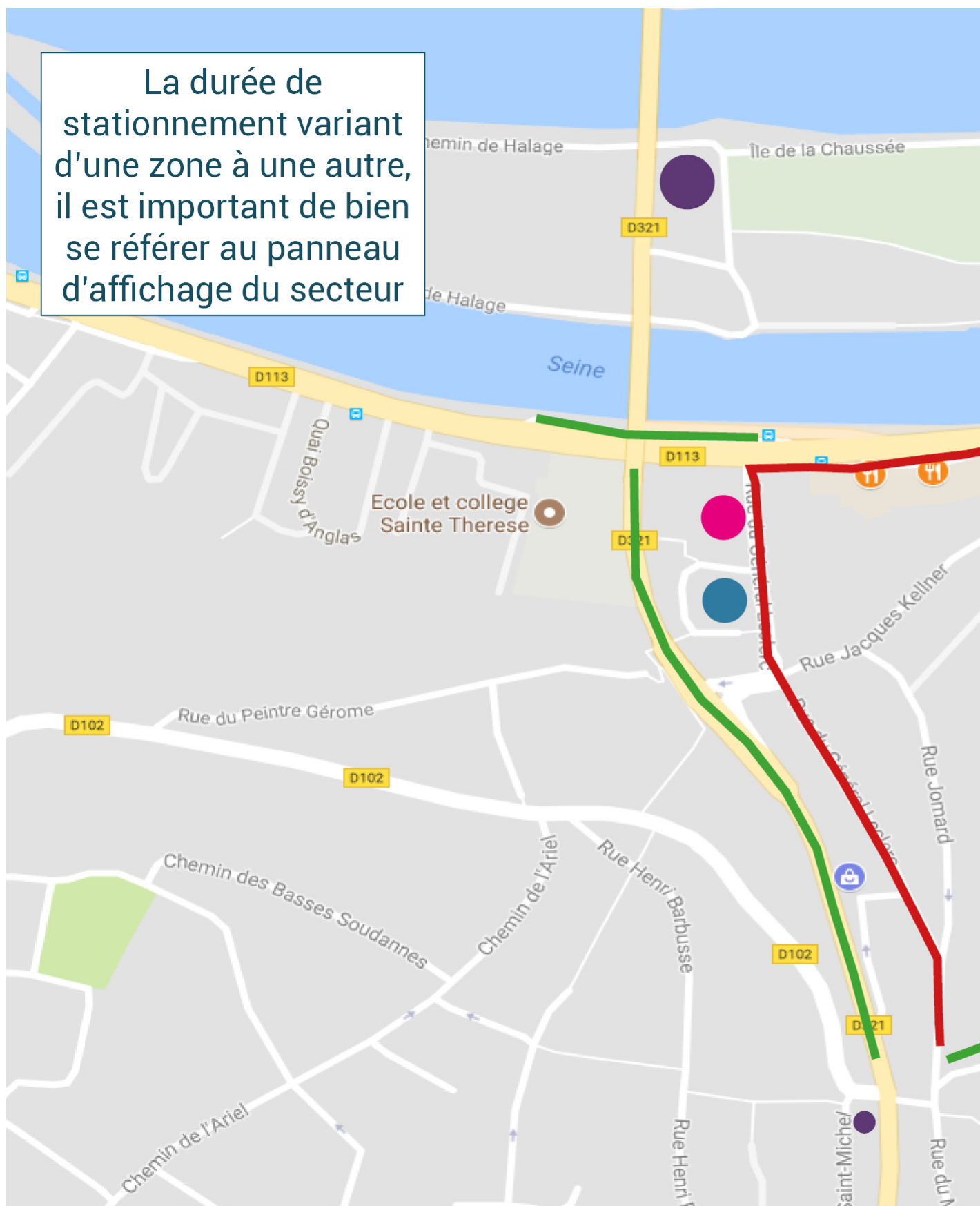
Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Mais concrètement, de quoi s’agit-il et quelles conséquences a-t-elle sur le stationnement à Bougival ?

Il s’agit de transformer l’amende pénale qui sanctionne les infractions au stationnement payant sur voirie, en une redevance dont le montant est fixé par la collectivité locale, qui en reçoit le produit. Ainsi, un automobiliste qui ne paye pas son stationnement ou dépasse la durée payée ne commet plus une infraction, mais doit payer une redevance d’utilisation du domaine public, dont le montant est fixé par le conseil municipal. Le maire demeure compétent pour déterminer par arrêté les lieux, les jours et les heures où le stationnement est réglementé. La commune s’est donc préparée à ce changement majeur et a engagé une réflexion sur la meilleure façon de renforcer le dynamisme et l’attractivité du centre-ville grâce à une meilleure rotation des véhicules dans la ville. **Le stationnement payant en journée est supprimé, à l’exception du parking Bouzomont et remplacé par des zones de stationnement gratuit réglementé à durée limitée (contrôlé par un disque de stationnement européen), « les zones bleues ».** Si vous ne disposez pas d’un disque conforme, si votre disque de stationnement n’est pas convenablement réglé ni présenté sur le pare-brise ou si vous avez dépassé le temps, vous devrez alors acquitter une amende de 35 euros.

Soyez attentifs aux panneaux de signalisation ornés de la lettre P et d’un disque de stationnement. Ils indiquent la durée du temps de stationnement autorisée sur chaque zone. Aucun marquage n’est pour le moment prévu.

Nb. : Le parking de la Fondation Bouzomont est placé en zone bleue jusqu’au 1er mars dans l’attente d’un rééquipement en zone payante.

La durée de stationnement variant d'une zone à une autre, il est important de bien se référer au panneau d'affichage du secteur



Consciente des difficultés pour se stationner à Bougival, la création de places de stationnement supplémentaires sur la commune a été une priorité absolue ces derniers mois pour l'équipe municipale en place.

Source URL: <https://www.ville-bougival.fr/article/un-stationnement-gratuit-et-simplifie-bougival>